20reg + 1 copie compl 17-11.56 VILLE de ROYAN EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Arrondissement de ROCHEFORT Séance du 10 Octobre 1956 Département de la Charente- Maritime Le dix Octobre 1956, le Conseil Municipal de Royan OBJET s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, en session ordinaire, d'après convocation faites le 5 Octobre 1956 Aminagement du Tennis de Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Castelnau, Gaussel 1 Orengerie : Barrot, Pouget, Laurent, Counil P. Guillaud, Brotreau, Bar-Avenazit: COUNTIN rière, Bourdeille, Grussenmeyer, Dufour, Counil E. Melle Fouché, MM. Narteau, Rochedereux, Papeau, Guichaoua 56132 Représentés : MM. Reutin par M. Seugnet Dome cq par M. Brusset Etcheber par M. Barrot Chamboulan par M. Rochedereux Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Barrière ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

Le Conseil Hunicipal

Considérant la nécessité pour les besoins de l'emploitation des tennis de l'Orengerie de construire une partie des allées, de construire des W.C. toilettes et l'escalier d'accès à la mison du gardien

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances autorise

M. le Maire à passer un avenent qui portera le marché COURTIN de 380.000 fre à 746.126 fre.

dit que ladépense sera mandatée ch EXEV, art. 9 et en cas d'insuffisence de crédits sur le chapitre MIE, art. 13

APPROUVE ROCHEFORT S/Mer le 9 Nov. 56

Le Sous-Préfet Illisible. Adopté à l'unanimité

Pait et délibéré à Royen, les jour, mois et en auedits Ont signé au registre MM. Les membres présents

POUR COPIE CONFORME ROYAN, le 14 Novembre 1956 Fr le Député Maire L'Adjoint Délégué,

Pr le Député Maire L'Adjoint Délégué,

Rent-

Services Techniques

DEVIS DESCRIPTIF - ESTIMATIF des divers travaux d'ambnagement

the second of annial lands and	1		
BETONNAGE I	VERSE N	O R MARKET	
APARA CHILIPANA A	A GOLS	La Ea E (252)	5 .
THE RESERVE AND DESCRIPTION OF THE PARTY.	and the same of th	-	-

The state of the s				
Forme en béton maigre de 0,08 d'épaisseur recouvert à la partie supérieure d'une couch de béton de gros gravier de 0,05 d'épaisseur	Pa .			
Béton maigme béton gros gravier	15 m ³ 456 9m3,660	8.000	123.648 120.750	
ESCALIER d'ACCES AU PAVILLON -				
Ces travaux comprendront la démolition des ouvrages existants qui ne sont plus dans l'axe des nouveaux terrains.		4		
Le nouvel escalior sera réalisé en opus incertum avec moellons de récuparation hourdés au mortier bâtard joints au ciment				
Tenps passé	300 H	300	90.000	
Fournitures: chauge ciment sable			5.200	
TRAVAUE DIVERS:				
confection d'un regard	1	4.300	4.300	
confection regards ordinaires de 0,45 x 0,45 et 0,30 de profondeur avec plaques de recouvrement.		1.500	70.1 47.000-11.7	
Terranament none passage des			4.500	
Terrassement pour passage des manalisations	0m3,906	560	507	
Fourniture et pose de tuyaux de ciment	7 ml.55	1.000	7.550	
Regalage de terres et nettoyage	0m3,906	300	271	
Confection d'un puisard de 1.90 x 1.80 x 1,00 avec dalle de couverture y compris la	9	- 1		
rountente da montion	1	5.000	5.000	
Fourniture d'une plaque de regard	1	500	500	
A REPORTER				

A REPORTER

362,226

362.226

Pour la dépose des bouches d'eau tranchée ouverte st rebouchée

Enlever tous les gravois aux D.P.

11 H

300

3.300

ost

600

366.126 H

outre estate

Arrêté le présent devis à la somme de : TROIS CERT SCIXANTE SIX NILLE CERT VINGT SIX FRANCS

A ROYAN, le 15 Octobre 1956

L'Adjoint Technique,

Grand Control of the Control of the

Rochefort s/Mer le 9 Novembre 1956 Le Sous-Préfet : Illisible.

POUR COPIE CONFORME Royan, le 14 Novembre 1956 Pr le Député Maire

L'Adjoint Délégué

i iyi

TENNIS DE 1ºORANGERIE

AVENANT AU MARCHE en date du 22 Juin 1956

ENTRE: Monsieur le Maire de ROYAN, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 Octobre 1956.

ET: Monsieur Emile COURTIN, Entrepreneur de maçonnerie demeurant à ROYAN, Ed de la Perche,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Monsieur Emile COURTIN s'engage à exécuter aux Tennis de 1'Orangerie les travaux de dallage, escaliers, et travaux divers pour la somme nette et forfaitaire de 366.126 francs (trois cent soixante six mille cent vingt six francs) ce qui porte l'ensemble du marché à la somme de 746.126 francs (sept cent quarante six mille cent vingt six francs).

ARTICLE 2 - Les travaux seront exécutés conformément au devis descriptif estimatif joint au présent avenant et aux conditions du Cahier des clauses et conditions générales applicables aux entreprises de travaux intéressant les communes.

ARTICLE III - M.COURTIN est dispensé de cautionnement .

ARTICLE IV - La Ville s'acquittera des sommes dues à M.COURTIN par versement à son compte ouvert à la Société Générale à ROYAN, sous le n° 1106.

ARTICLE V - M.COURTIN affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdéction prononcée par h'article 50 de la Loi n° 52.401 du 14 avril 1952

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 9 Nov. 1956 Le Sous-Préfet : Illisible.

L'Entrepreneur,

POUR COPIE CONFORME Royan, 10 14 Nov. 1956

Pr le Député Maire L'Adjoint Délégué, PAIT A ROYAN, 10 15 OCTOBRE 1956

Pr le Député-Maire l'Adjoint Délégué,